



N° 1365-2014/APS/DJA/SSACA

Date du : 22/07/2014

Rapport
à
l'assemblée de la province Sud

OBJET : portant modification de commissions, comités et jurys de la province Sud

PJ : un projet de délibération

A l'occasion de la désignation des représentants de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs, il est apparu que deux organismes devaient faire l'objet de modifications sur leur composition.

En effet, la commission consultative des aides médicales et sociales est notamment composée de trois membres de l'assemblée de province et leurs suppléants, ainsi que du président de la commission intérieure de la santé et de l'action sociale (SAS), avec voix consultative.

Pour permettre au président de la commission SAS d'être membre avec voix délibérative, il est proposé de modifier la composition de la commission consultative des aides médicales et sociales (article 1 du projet de délibération).

Par ailleurs, le comité pour la protection de l'environnement (CPE) est composé de l'intégralité des membres de la commission intérieure de l'environnement. Sachant que les textes soumis à l'avis du CPE seront, à l'issue, également soumis à l'avis de la commission de l'environnement, il est proposé de ne désigner que le président de la commission de l'environnement (article 2).

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.